



« **Le RAM, un outil pertinent, mais il faut des moyens.** »

**Sylvie Brunaud, ex-coordinatrice  
d'un service petite enfance**

Éducatrice de jeunes enfants, je viens de partir en retraite après avoir dirigé pendant dix ans une crèche familiale, participé à la création du premier relais assistantes maternelles (RAM) en 2013, créé un multiaccueil et coordonné le service petite enfance de ma communauté de communes.

Quand nous avons créé le RAM, cet outil m'a paru pertinent, à la fois pour les jeunes parents, qui pouvaient ainsi trouver des réponses, et pour les assistantes maternelles, afin de rompre leur isolement. Le RAM était la vitrine du service petite enfance.

Mais, pour qu'il reste un outil pertinent, il faut suffisamment de moyens, ce qui n'est pas forcément le cas. Alors qu'ils deviennent des relais petite enfance (RPE) et seront amenés à jouer un rôle plus important dans l'accompagnement de la professionnalisation des assistantes maternelles, je crains qu'on leur en demande trop et que cela dépasse le cadre de leurs attributions. Ainsi, quand il n'y a qu'une seule animatrice, c'est compliqué. Et il faut surtout qu'elle soit formée, ce qui n'est pas toujours le cas non plus. Il faut donc être vigilant.

Quant à la crèche familiale, c'est, selon moi, une forme d'accueil idéale, car l'enfant bénéficie d'un accueil personnalisé chez l'assistante maternelle et le parent est rassuré par le cadre dans lequel elle exerce. Je regrette donc de constater que les crèches familiales sont de moins en moins nombreuses, souvent par méconnaissance. Aussi, parce que certaines assistantes maternelles n'acceptent plus les contraintes imposées par la collectivité qui les emploie, parfois sur les horaires. Et que certains élus ne voient que les dépenses et oublient les subventions qu'ils perçoivent pour ce mode d'accueil !

Globalement, et c'est commun aux autres professionnels de l'accueil du jeune enfant, ces métiers ne sont pas reconnus. Les nouvelles normes d'accueil qui vont augmenter le nombre d'enfants accueillis me paraissent aberrantes. Ce secteur n'est pas géré en considérant l'aspect qualitatif, mais surtout financier, et c'est bien



« **Une professionnalisation sans accès aux mêmes droits que les autres salariés.** »

**Liliane Delton, secrétaire générale  
de l'UNSA-ProAssmat**

Le premier constat que je dresse, c'est la professionnalisation croissante des assistantes maternelles. Aujourd'hui, ce sont des professionnelles formées avec des connaissances portant sur le développement des jeunes enfants. Il ne s'agit plus des « nounous » qui gardaient d'autres enfants pendant qu'elles élevaient les leurs. Mais le corollaire – salaire et droit du travail – n'a pas suivi. Aujourd'hui, cela ne se justifie plus. Les assistantes maternelles n'ont pas les mêmes droits que les autres salariés : pourquoi ? Par ailleurs, nous constatons une complexification très importante des démarches administratives et les récents décrets ne vont rien arranger en créant de nouvelles obligations. Il faut remplir de plus en plus de documents, les contrats font désormais une trentaine de pages et tout repose sur les professionnelles. Quant au résultat : les récentes transformations de la plate-forme Pajemploi, en souhaitant simplifier les démarches pour les parents, sont une catastrophe !

Mais, ce qui m'inquiète le plus, c'est la « ghettoïsation » de cette profession, qui devient de moins en moins un accueil familial avec des exigences de plus en plus lourdes et des contrôles des services de protection maternelle et infantile (PMI) de plus en plus drastiques. Elles doivent aussi accueillir des familles dont les parents sont de plus en plus exigeants. C'est le service maximal pour le paiement minimal.

En conséquence, nous constatons une baisse des assistantes maternelles partout, car elles sont nombreuses à quitter la profession et à se reconverter.

Il y a donc urgence à rendre cette profession plus attractive : le comité filière annoncé par le secrétaire d'État Adrien Taquet doit le prendre en compte et comprendre que ce mode d'accueil doit rester accessible tout en procurant un revenu décent aux assistantes maternelles. 